

Réf: Dossier N° 033268

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « INTER-MAX SERVICES » en abrégé « IMS »

Siège social Abidjan, Koumassi, CITE HOUPHOUET BOIGNY, Lot 980, Ilot 26

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/08/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 16/08/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « INTER-MAX SERVICES » en abrégé « IMS »

Objet: bureau d'etude et de realisation-electricité generale-btp-froid et climatisation-système de sécurité et audio-visuel-vente et installation de groupes electrogenes et de pieces de rechange-commerce general-prestation de services-divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Koumassi, CITE HOUPHOUET BOIGNY, Lot 980, Ilot 26

Dirigeant(s) : M COMPAORE SINDIGOUBA MICHAEL LANDRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03633 du 11/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23708/GTCA/RC/2021 du 11/10/2021

